



FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS

Rue de Genève 17
Case postale 6151
1002 Lausanne
Tél. 021 331 00 90
Fax 021 331 00 91
www.frc.ch

Communiqué de presse Suisse / économie

Lausanne, le 14 septembre 2010

Pas de droit de révocation dans les salons et foires

La saison des salons commence : si vous signez, vous vous engagez

Comptoir suisse (Lausanne), Foire du Valais, Foire de Fribourg, Comptoir delémontain, Salon-Expo à Neuchâtel et Foire de Genève: les grandes foires de l'automne vont bientôt démarrer, avec pour objectif, vendre. Alors, si vous vous y rendez, faites attention à ce que vous signez.

Un nouveau canapé à un prix exceptionnel, une machine à laver avec laquelle on vous offre le séchoir, bref, plein de bonnes affaires à faire, mais pour cela, vous devez signer immédiatement, car les prix ne sont valables que le jour même ou pendant la durée de la Foire.

Attention, car souvent, les acheteurs pensent qu'ils peuvent y réfléchir à tête reposée et revenir en arrière. Or, ce n'est pas le cas car **les contrats de vente conclus sur des stands de marché ou de foires ne peuvent pas être révoqués**, c'est-à-dire qu'après les avoir signés, ils deviennent définitifs. Vous ne pourrez donc plus les annuler. C'est ce qui est expressément prévu dans le Code des obligations, à l'article 40c.

Chaque année, suite à ces salons, notre Permanence reçoit de nombreuses plaintes de personnes qui, après réflexion, veulent annuler une vente conclue sur un stand et se retrouvent face à un refus net du vendeur. Il faut le répéter : c'est légal, et à moins que des conditions générales de vente ne prévoient le contraire, vous serez contraint d'accepter et de payer la marchandise. Donc, avant d'acheter, réfléchissez bien et éventuellement essayez de négocier les conditions de vente.

FRC, la référence en matière de consommation

La Fédération romande des consommateurs est une association sans but lucratif et libre de toute influence. Forte de plus de 27'000 membres, la FRC fait respecter les droits des consommateurs. Depuis 1959, elle leur fait aussi prendre conscience de leur pouvoir et de leurs responsabilités en tant qu'acheteurs. Issue d'un mouvement citoyen, la FRC est une initiative privée et vit essentiellement des cotisations de ses membres. Elle ne reçoit pas de mandat de la part de l'État.